

Compte Rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial - 2024

1. Objet

Conformément aux dispositions de l'article R.533-16 du Code monétaire et financier, Ixios Asset Management porte à votre connaissance le compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial pour l'année 2024.

Ce compte-rendu présente l'exercice effectif des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC gérés par Ixios Asset Management.

2. Périmètre

Ixios AM participe au vote des résolutions soumises aux assemblées générales lorsqu'elle détient, tous OPC confondus, au moins 1% du capital. En dessous de ce seuil, Ixios AM considère de ne pas disposer d'une position significative et influente justifiant un exercice systématique des droits de vote rattachés aux titres détenus en portefeuille.

Cependant, Ixios AM se réserve le droit de participer aux votes des résolutions de toute assemblée générale même si le critère de détention n'est pas rempli quand les résolutions soumises au vote lui paraissent importantes pour assurer les intérêts des porteurs.

La participation aux votes d'assemblée générale ne sera possible que dans la mesure où Ixios AM reçoit dans les délais impartis les formulaires de vote ou l'information relative aux résolutions de manière à lui permettre d'exercer son droit de vote dans des conditions normales.

En particulier pour les sociétés émettrices de nationalité non françaises, la participation effective aux assemblées générales sera conditionnée aux contraintes de l'exercice des droits de vote, en particulier l'accessibilité et la complexité (traduction) des documents nécessaires au vote, le coût effectif du vote.

Ixios AM exerce ses droits de vote soit par participation physique aux assemblées générales, par procuration, par correspondance ou encore par vote électronique

3. Recours à des conseillers en vote

En 2024, Ixios Asset Management a fait appel aux services d'agence de conseil en vote ISS.

4. Orientation des cotes exprimés durant les assemblées générales

Au titre de l'application sur l'exercice 2024 de notre Politique de Vote et d'Engagement, nous avons voté, conformément aux principes édictés dans cette politique, lors de 45 assemblées générales pour un total de 334 résolutions.

Il s'agit là des premiers votes réalisés par la société, conformément à notre volonté de dialogue actionnarial avec les émetteurs que nous analysons et dans lesquels nous investissons, dans le cadre notamment de notre Politique d'Investissement ESG.

Nous n'avons pas approuvé 16% des résolutions présentées, soit 1 résolution sur 6.

Dans le détail, la répartition de nos votes en 2024 a été la suivante

POUR la résolution : 265 CONTRE la résolution : 53 Abstention : 16

Les thèmes les plus fréquents sur lesquels la Société de Gestion a voté contre les résolutions présentées étaient principalement :

- La politique de rémunération et les rapports associés ;
- L'émission de stock-options pour des dirigeants ;
- Le renouvellement d'administrateurs ;

Nombre de cas dans lesquels Ixios Asset Management a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans sa Politique de vote : 0.

Il est précisé que, compte tenu du faible pourcentage de détention dans ces sociétés, le vote de Ixios Asset Management a peu d'impact sur l'adoption des résolutions.

5. Conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2024, Ixios Asset Management n'a pas connu de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère.

6. Information aux investisseurs

Le service Relations Investisseurs d'Ixios Asset Management se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Ixios Asset Management
8, rue d'Aboukir
75002 Paris
Tél. : 01 89 19 87 30
e-mail : compliance@ixios-am.com